

Olivier Jornot sous enquête administrative

GENÈVE. Le procureur général se serait donné en spectacle lascivement avec une procureure dans une boîte de nuit.

Le procureur général du canton de Genève, Olivier Jornot, fait l'objet d'une procédure administrative ouverte par le Conseil supérieur de magistrature (CSM). Son comportement inadéquat lors d'une soirée serait en cause. Selon *Le Temps*, qui a révélé l'information, des débordements ont pu avoir lieu lors de la fête de fin d'année du Parquet qui s'est tenue en janvier. Olivier Jornot se serait donné en spectacle lascivement avec une procureure dans une boîte de nuit. Le CSM confirme avoir ouvert une procédure sur la base d'informations ayant été portées à sa connaissance. La procédure vise le procureur général et une procureure.

M. Jornot ne fait pas de commentaire sur cette affaire. «Je ne souhaite pas m'exprimer sur les faits et je réserve mes réponses aux questions que le CSM voudra bien me poser», explique-t-il. Le CSM est l'instance de surveillance du pouvoir judiciaire. Il veille au bon fonctionnement des tribunaux et notamment à ce que les magistrats du pouvoir judiciaire exercent leur charge avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, selon les prévisions du pouvoir judiciaire. A noter, que M. Jornot est membre du CSM. La loi sur l'organisation judiciaire prévoit quatre sanctions: l'avertissement, le blâme, l'amende et la destitution. L'ouverture de cette procédure disciplinaire a été révélée une semaine après la publication d'un article de *L'Illustré* sur la vie privée du procureur général. Il était question de sa relation avec une procureure et d'un achat commun d'un bien immobilier avec cette dernière. Ces faits étaient présentés comme problématiques, car la loi précise que les personnes qui vivent durablement ensemble ne peuvent pas être membre de la même juridiction. Les révélations de l'hebdomadaire ont poussé l'avocat et conseiller national Yves Nidegger à déposer plainte contre le procureur général. L'avocat confirme la nouvelle information publiée dans *L'Illustré*: il a salsé le CSM. M. Nidegger explique avoir subi des menaces indirectes de la part du procureur général après avoir dénoncé en novembre des comportements problématiques de la part d'une procureure. Cette procureure, qui entretient une relation durable avec M. Jornot, comme l'a appris par la suite M. Nidegger, fait preuve d'une hostilité générale pendant les audiences, selon M. Nidegger qui s'interroge sur ses compétences.

Pour sa part, Olivier Jornot relève: «J'ai une haute vision de la fonction que j'occupe et cela m'a conduit à m'y investir totalement et à y vouer toute mon énergie. Pour le reste, et même si je mène une vie quasi monastique, je n'ai pas prêté serment de devenir un saint, ni une machine. Je suis resté un homme, avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences» - (ats)

Entre la pression et l'attractivité

RIE III. Credit Suisse a présenté une étude nuancée des répercussions concrètes de la loi pour les cantons de Vaud et Genève. Avantage genevois.

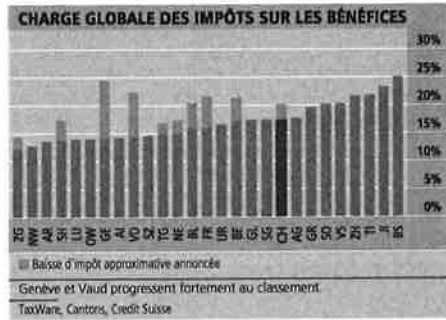
MARJORIE THÉRY

L'attractivité du canton de Genève devrait connaître une sensible progression après la mise en place de la réforme de la fiscalité des entreprises, RIE III. Les analyses du Credit Suisse présentées hier se basent sur un indice multicritères, dont la fiscalité est représentée par le taux ordinaire, sans prendre en compte les statuts spéciaux. Ainsi, d'élève plutôt médiocre au niveau suisse actuellement (16e place) Genève serait propulsée à la troisième place, juste après les cantons de Zoug et Zurich, après la mise en place de la RIE III. Genève était auparavant pénalisée par un taux d'imposition ordinaire élevé, bien que d'autres facteurs entrant en compte dans l'indice d'attractivité étaient déjà très élevés (comme l'accessibilité aux aéroports et transports, la qualification de la main d'œuvre etc).

Bien sûr, a priori, les recettes fiscales annuelles devraient être amputées d'environ 300 millions de francs dans l'immédiat, mettant le canton déjà largement endetté encore plus sous pression. Mais l'attractivité pourrait aider à élargir l'assiette fiscale. Pour Sara

Carnazzi Weber, responsable de la recherche macroéconomique au Credit Suisse, malgré les questions en suspens (application large ou étroite des déductions pour la R&D par exemple, ou Patent Box) il aurait été certainement été plus dommageable de ne pas s'engager dans ce processus de réforme. Au niveau suisse, la RIE III donne plus de visibilité et de lisibilité. Peut être même que Genève attirera davantage d'entreprises suisses qui ont leur siège dans d'autres cantons, voire même davantage d'entreprises étrangères, la moyenne des taux d'imposition maximum des bénéfices dans les pays de l'OCDE étant autour de 25%, contre 13% prévus à Genève. Genève ou Vaud seront ainsi au même niveau qu'Irlande ou le Luxembourg, et en dessous de la moyenne Suisse qui sera autour de 15%.

«Bien sûr la fiscalité n'est pas le seul critère pour l'établissement d'une entreprise. Mais avoir des taux lisibles et avantageux en comparaison internationale permet déjà de passer la première étape de sélection. Sans compter qu'elle sera conforme aux standards, ce qui est un risque en



moins pour les entreprises et un gage de stabilité, alors que les votations ces dernières années ont plutôt été un facteur de risque». Pour elle, la RIE III déclenche aussi une nouvelle vague de concurrence fiscale, qui se déplace sur les taux ordinaires. De nouvelles mesures pour se démarquer pourraient être mises en place, sur l'imposition des personnes physiques par exemple. Finalement, Genève semble être mieux lotie que Vaud, même si les moyennes cachent de multiples réalités. A Genève, la moyenne des taux d'imposition

effectifs (ordinaires et à statut) était de 15%. Donc le nouveau régime est plus favorable, autour de 13%. Tandis que sur Vaud, cette moyenne était autour de 7% contre 13,7% d'impôts. Sur le canton de Vaud, plus de 80% des bénéfices imposés proviennent de sociétés à statut, alors qu'ils sont entre 60 et 80% à Genève, et entre 40 et 60% en Suisse.

APRÈS LA MISE EN PLACE DE LA RIE III LE CANTON DE GENÈVE DEVIENDRA LE TROISIÈME PLUS ATTRACTIF DE SUISSE, D'APRÈS L'INDICE MULTICRITÈRES DE CS. CONTRE LA SEIZIÈME PLACE ACTUELLEMENT.

L'augmentation de la part du canton dans l'impôt direct fédéral devrait aussi permettre de corriger certaines distorsions. Le niveau de cette part est encore en discussion, et devrait passer de 17% à plus de 20%. Vaud et Genève devraient en revanche peu bénéficier de la Patent Box, à moins d'une interprétation large de la loi. Si elle est restrictive, des secteurs comme l'horlogerie pourraient en être exclus. Enfin, CS rappelle que les impôts directs sur les personnes morales représentent 15% des recettes fiscales globales (au niveau fédéral, cantonal et communal), dont la quasi-totalité via l'impôt sur les bénéfices. Les sociétés à statut spécial représentent environ 30% des recettes sur l'impôt sur les bénéfices à Genève, tout comme sur Vaud. La RIE III devrait entrer en vigueur dès janvier 2017, avec un délai de deux ans pour la transcrire dans chaque canton. ■

L'art de convaincre tous ceux qui ne paient pas d'impôts sur les sociétés

RIE III-VAUD. Les défenseurs du projet mettent en avant les bénéficiaires sociaux associés.

DANIELLE MAJANI

Les représentants des partis vaudois de droite, du centre et de gauche - à l'exception de l'extrême gauche - se prêtent hier à Lausanne à un exercice périlleux devant la presse: celui de convaincre les électeurs du canton de soutenir la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), soumise à votation le 20 mars prochain. Toute la difficulté a résidé dans la démonstration de l'existence d'un lien de causalité entre l'impôt sur les sociétés et l'augmentation du revenu des ménages. Car s'il existe, il n'est pas direct. Avant toute rhétorique, les députés Alexandre Berthoud, du parti libéral radical (PLR), Stéphane Montangero, du parti socialiste (PSV), Philippe Jobin, de l'union démocratique du centre (UDC), et Cédric Pillonel, des Verts, ont insisté sur un point de communication, loin d'être anecdotique: ils parlent de la RIE III Vaud (abrégée RIE III-VD), dans toutes leurs correspondances. Les enjeux de concurrence fiscale entre les cantons sont connus mais les discours du jour concernaient la seule population vaudoise. Les politiques tentaient ainsi de convaincre de manière absolue, et non relative par rapport au reste de la Confédération.

Premier argument fort et distinctif: «La quasi-totalité des partis politiques représentés au Grand Conseil soutiennent le projet RIE III-VD», a énoncé le député PLR. Pour ce faire, le PLR, le PSV,



STÉPHANE MONTANGERO. Pour le président du Parti socialiste vaudois, la RIE III est une bonne nouvelle.

l'UDC, les Verts, le Vert libéraux et le parti démocrate chrétien (PDC) se sont regroupés au sein d'une «alliance gauche-droite exceptionnelle», selon leurs termes. Une union pas tout à fait sacrée: le député PLR a commencé par signaler la présence dans la salle de Graziella Schaller (Vert libéraux) et Axel Marion (PDC) - qui ne s'exprimeront pas durant la conférence de presse. Les partis présents comptaient néanmoins sur la démonstration publique de leur entente pour convaincre l'électeur vaudois: un tel accord raisonné entre des partis de gauche et de droite doit appeler un vote de confiance.

Mais rien de mieux qu'une amélioration du pouvoir d'achat des électeurs pour faire passer une réforme. C'est toute la subtilité de la RIE III-VD: prendre, dans la foulée du changement du taux d'imposition sur les sociétés, un train de mesures bénéficiant directement la classe moyenne. L'UDC Philippe Jobin a insisté à

ce sujet. Le président du PSV, Stéphane Montangero, a donné les détails de ce qu'il a qualifié de «bouclier social»: une augmentation des allocations familiales, un allègement des frais de santé, une augmentation des déductions d'impôts, un meilleur financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (liste non exhaustive). Autre argument convaincant: la mise en œuvre de ces bénéfices sociaux est conditionnée à «oui» lors de la votation. Pas de RIE III, pas de bénéfices sociaux. Tous les députés se veulent également rassurant sur un point: la bonne santé financière du canton de Vaud a été déterminante pour fléchir le désormais «paquet fiscal de la RIE III-VD», ainsi qualifié par le député du PSV.

Parallèlement à cette campagne de communication de troupe, chaque parti en mène une autre auprès de son électoral-cible. Mais aucun n'était totalement confiant hier quant à l'issue de la votation. «Un bon score de 20 mars serait un oui à 60%» a lancé le socialiste Stéphane Montangero. Pour autant, les vaudois n'en auront pas fini avec la RIE III. Le spectre d'une votation, sur le même enjeu, au niveau fédéral plane. Le cas échéant, le canton de Vaud aurait alors un temps d'avance, selon les défenseurs de la RIE III-VD. Au moins par rapport à Genève, où les socialistes en sont encore à refuser le taux unique d'imposition sur les sociétés envisagé par le gouvernement. ■

Scrutin à valeur de test avant les cantonales

VAUD. Le marathon des élections communales vaudoises débutera le 28 février. L'exercice a valeur de test une année avant les cantonales où la droite espère récupérer la majorité au Conseil d'Etat perdue en 2011. Après ses bons résultats aux fédérales, le PLR compte bien surfer sur la vague. Avec le gain d'un siège au Conseil national, lui permettant de redevenir le premier parti de la députation vaudoise en terme de suffrages, et l'accession d'Olivier François au Conseil des Etats, le parti libéral-radical (PLR) a fait fort lors des élections fédérales d'octobre. Et il espère bien ne pas s'arrêter en si bon chemin.

A l'avenir, le parti veut notamment être mieux représenté dans les exécutifs des grandes communes. A Lausanne, il ne compte ainsi qu'un municipal alors que la gauche (PS, Verts et POP) en recense six. Parviendra-t-il dès lors à placer ses deux candidats, Mathieu Blanc et Pierre-Antoine Hildbrand, à la Municipalité? Parmi les dossiers qu'il juge prioritaires, le PLR évoque la sécurité, la mobilité ainsi que des questions économiques comme l'emploi, l'accueil d'entreprises ou la gestion des finances. Pour le Parti socialiste (PS), l'objectif est de consolider ses positions dans les grandes villes. Mais également de renforcer sa présence dans des communes de petite et moyenne taille comme Moudon ou Payerne. Pour ce faire, il présente 93 candidats dans 46 exécutifs et plus d'un millier pour les organes délibérants. L'échec des communales per-

mettra de prendre le pouls pour le parti à la rose. Fortement représentée à Lausanne, la formation a essuyé des revers lors de complémentaires à la Municipalité dans des villes de taille importante. A l'image d'Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, où la droite a repris la majorité après le départ du syndic socialiste ainsi que Vevey où le PS a perdu un siège au profit de Vevey Libre. Le parti fait du logement son principal cheveu de bataille. Les questions d'accueil de jour lui paraissent aussi prioritaires. Toujours à gauche: les Verts. Alliés du PS dans certaines communes, eux aussi visent à accroître leur présence hors des grandes villes. Particulièrement, dans les communes de 5000 à 10.000 habitants, voire plus petites. Le parti écologiste présente plus de 300 candidats dans 29 communes pour les législatifs et vingt candidats pour les exécutifs. Ses priorités sont la mobilité douce et l'aménagement du territoire. A l'issue de cette législature, les Verts vaudois verront s'éloigner une figure historique en la personne de Daniel Brélat. L'actuel syndic de Lausanne quitte la Municipalité après six législatures et se consacra à ses fonctions de conseiller national. Pour le remplacer, les écologistes présentent Natacha Litzistorf, directrice d'Equiterre, aux côtés du sortant Jean-Yves Pidoux. Le ticket Vert semble avoir davantage de chances de siéger au gouvernement lausannois que celui de l'UDC composé de Claude-Alain Voiblet et d'Anita Messer. ■